

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Lundi 20 Février

2023

VIC SUR CERE

DEROULE

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
20/09/2022

2- CARTE SCOLAIRE : NOTRE POSITION / NOS PROPOSITIONS

3- POINT SUR LES RENCONTRES DE L'AMF 15 DU 1ER TRIMESTRE 2023

==> RETOUR SUR LA CONFERENCE DU 16/02 " COMMENT METTRE EN OEUVRE LES OBJECTIFS DE
"ZAN" DANS LES TERRITOIRES RURAUX ?

==> PRESENTATION DE LA FORMATION DU 23/02 " LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE "

==> PRESENTATION DE LA FORMATION DU 09/03 " LA COMMANDE PUBLIQUE DE MAÎTRISE
D'OEUVRE "

==> PRESENTATION DE LA CONFERENCE DU 24/03 " LES ENJEUX DE LA TRANSITION
ENERGETIQUE "

DEROULE

4- DOSSIERS D'ACTUALITES DE L'AMF 15 :

==> REACTUALISATION DU GUIDE DES BIENS DE SECTIONS

==> PRESENTATION DU GUIDE DES AMENAGEMENTS ROUTIERS EN COLLABORATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

==> ECHANGE AVEC LA CCI - SALON DES MAIRES DU CANTAL

==> ECHANGE AVEC LE SDIS DU CANTAL : PROPOSITION DE REFONTE DE LA REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI

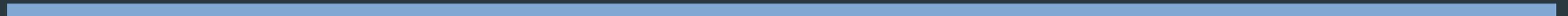
5- COMMISSIONS : DESIGNATIONS

6- PLANNING DE FORMATION

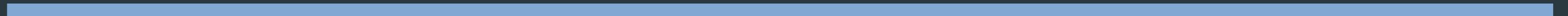
7- SIGNATURE AVEC ORANGE

8- QUESTIONS DIVERSES

1- APPROBATION DU
PROCÈS-VERBAL DU CA
DU 20/09/2022



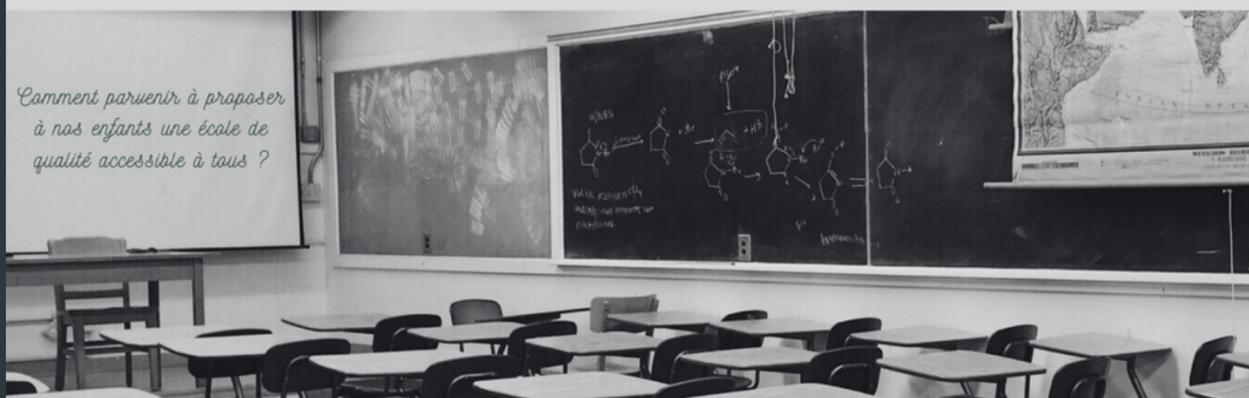
2-CARTE SCOLAIRE : NOTRE
POSITION / NOS
PROPOSITIONS



L'ÉCOLE CANTALIENNE DE DEMAIN

REUNIONS D'INFORMATIONS

Présentation et temps d'échanges pour tendre vers
la rédaction de l'avenant N° 3 à la Convention ruralité



INSCRIVEZ VOUS

SAINT-FLOUR - 05/12/2022

Village d'entreprises Rozier Coren
Salle des Conférences
15 100 Saint-Flour

AURILLAC - 12/12/2022

Maison Départementale des Sports
130 Av. du Général Leclerc
15000 Aurillac

MAURIAC - 19/12/2022

Salle du Conseil Municipal
Pl. Georges Pompidou
15200 Mauriac



[Cliquez sur le lien](#)

LES PISTES DE RÉFLEXION

POSTULAT INITIAL :

Les particularités géographique, climatique, démographique du département du Cantal nécessitent un examen spécifique des besoins en postes d'enseignants pour construire une école de qualité adaptée au territoire.

La seule référence à des taux d'encadrement condamne bon nombre de secteurs de ce département à devenir des « déserts scolaires » et condamne toute perspective de revitalisation démographique anéantissant ainsi les efforts de tous les acteurs locaux.

OBJECTIF : « Construire une école de qualité accessible à tous et territorialisée »

Le principal enjeu de l'école cantalienne de demain c'est de trouver un équilibre entre la qualité de l'école (taille critique, dynamique, variété de l'offre pédagogique et éducative, qualité bâtementaire, équipements, rupture d'isolement, etc.) et la distance de celle-ci avec le lieu de résidence des élèves.

Aujourd'hui, on constate jusqu' à 45 min de trajet entre les résidences et l'école.

UNE DÉMARCHE :

- Utiliser les EPCI comme moteurs de l'animation
- Définir les territoires pertinents : supra communal, infra communautaire
- Construire un groupe support d'animation de la réflexion
- Etablir un calendrier d'objectifs et d'évaluation
- Solliciter tous les partenaires pour participer à la réflexion (élus, administration, parents, enseignants, syndicats, associations, DDEN, etc.)
- Travailler sur la gouvernance des futurs regroupements (RPI ou RET)
- Poursuivre le travail de sectorisation engagé à l'échelle du Conseil Départemental du Cantal
- Concernant les collèges, permettre l'aboutissement des expérimentations (collège en réseau, collège de territoire, classe de demain, etc.)

==> NOTRE POSITION AU CDEN

==> NOTRE ATTITUDE POUR L'AVENIR

3 - POINT SUR LES RENCONTRES
DE L'AMF 15 DU 1ER TRIMESTRE
2023

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE DU 16/02 " COMMENT METTRE EN OEUVRE LES OBJECTIFS DE "ZAN" DANS LES TERRITOIRES RURAUX ?

ASSOCIATION DES MAIRES
ET DES PRESIDENTS D'EPCI
DU CANTAL



ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN)

CONFÉRENCE

Comment mettre en oeuvre les objectifs " ZAN" dans
les territoires ruraux ?



PROGRAMME



16/02/2023

de 14h00 à 18h00

Co animé par :

- M. SAUTAREL, Sénateur
du Cantal
- M. BLANC, Sénateur du
Vaucluse



Maison Départementale des
Sports
130 Av. du Général Leclerc
15000 Aurillac

ASSOCIATION DES MAIRES
ET DES PRÉSIDENTS D'EPIC
DU CANTAL

YAMF15

**ZÉRO ARTIFICIALISATION
NETTE (ZAN)**

CONFÉRENCE
Comment mettre en œuvre les objectifs "ZAN" dans
les territoires ruraux ?

PROGRAMME

16/02/2023
de 14h00 à 18h00

Ce séminaire est animé par :

- M. SAUTAREL, Sénateur du Cantal
- M. BLANC, Sénateur de Vaucluse

Salon Municipal de la Vallée
10 Av. du Centre Commercial
15000 Yssingeaux



LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE



23 FEVRIER 2023

09H00 À 11H00



**Salle Jean Moulin,
Préfecture du
Cantal
15000 Aurillac**

FORMATION

Le logement constitue pour nos concitoyens un aspect essentiel de leur vie quotidienne, qui doit leur permettre de vivre dans de bonnes conditions. Or, de trop nombreux habitats présentent encore aujourd'hui des risques importants pour leur santé et leur sécurité. Les maires sont très souvent en première ligne et jouent un rôle essentiel pour remédier à ces situations d'habitat indigne.

En ce sens, l'AMF 15, la Direction Départementale des territoires et l'Agence Régionale de Santé vous proposent une demi-journée intitulée « La Lutte contre l'habitat indigne » à destination des élus et des secrétaires de mairie, sur l'arrondissement d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour.

L'objectif est de pouvoir sensibiliser les maires sur le sujet de l'habitat indigne, qui touche fortement notre département et de transmettre sous forme de boîtes à outils, les actions et procédures à mener à l'échelle de communes. Des témoignages d'élus permettront de se baser sur des cas concrets.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les secrétaires de mairie et les élus du Cantal sont donc invités à s'inscrire via le formulaire dédié sur le site de l'AMF 15 :



[Cliquez sur le lien](#)



Attention, il convient pour les secrétaires de mairie de s'inscrire également via le CNFPT en renseignant le code du stage. **IEL 80 JPLHI 002**



[Cliquez sur le lien](#)



PRÉSENTATION DE LA FORMATION DU 23/02 " LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE "

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

PROGRAMME

- Introduction par M. FERCHICHE, Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal
- Définitions et enjeux
- Organisation du PDLHI
- Du signalement à la Visite
- Rôle et prérogatives
- Conséquences d'une procédure
- Les outils incitatifs
- Retour d'Expériences d'élus : Ville d'Aurillac et Mairie de Saint-Santin-Cantalès
- Temps d'échanges
- Conclusion



LA COMMANDE PUBLIQUE DE MAITRISE D'OEUVRE



09 MARS 2023

09H30 À 12H30



Salle Roger Besse

**Conseil
Départemental
15000 AURILLAC**

FORMATION

Le cadre de vie et l'environnement bâti et paysager sont des enjeux fondamentaux pour les nouvelles équipes municipales.

L' élu fait face à une responsabilité importante lorsqu'il décide de construire un nouvel équipement ou de réaliser un nouvel aménagement pour sa collectivité. Il devient alors maître d'ouvrage avec toutes les missions et obligations que cela implique.

L'expérience a montré que la qualité finale d'un aménagement ou d'une construction dépend pour beaucoup de la qualité des commandes passées par le maître d'ouvrage auprès des nombreux acteurs impliqués dans le projet.

La définition, puis la formalisation des objectifs et des moyens à mettre en oeuvre pour réaliser des travaux d'aménagement ou de construction sont des étapes essentielles.

La formation vise à sensibiliser les élus du Cantal et leurs collaborateurs aux grands principes, règles et outils de la commande publique de maîtrise d'oeuvre.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Les secrétaires de mairie et les élus du Cantal sont donc invités à s'inscrire via le formulaire dédié sur le site de l'AMF 15 :



Attention, il convient pour les secrétaires de mairie de s'inscrire également via le CNFPT en renseignant le code du stage.

JPCPM001



[Cliquez sur le lien](#)



[Cliquez sur le lien](#)



PRÉSENTATION DE LA FORMATION DU 09/03 " LA COMMANDE PUBLIQUE DE MAÎTRISE D'OEUVRE"

LA COMMANDE PUBLIQUE DE MAITRISE D'OEUVRE

PROGRAMME

Cette formation est proposée en partenariat avec le CAUE du Cantal et la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques et le soutien de Cantal Ingénierie et Territoires.



1) Quelques fondamentaux de la commande publique

2) Les règles de la commande publique de maîtrise d'oeuvre l'essentiel de la loi MOP codifiée :

- Qu'est-ce qu'un maître d'ouvrage soumis à la loi MOP?
- Les opérations concernées par la loi MOP codifiée ;
- Les éléments de mission, les notions de mission de base et mission complémentaire ;
- La spécificité des marchés de MOE du point de vue de la rémunération.

3) Les outils de la commande publique adaptés à la commande publique de maîtrise d'oeuvre

- Pour une construction neuve le concours, en réhabilitation au dessus des seuils la procédure avec négociation, si en-dessous des seuils un MAPA, avec prestation d'intention ou sans remise de prestation

4) Temps d'échanges



24 MARS

CONFÉRENCE

*Les enjeux de la transition
énergétique*



Co-animé par ENEDIS



Les Granges - Vic Sur Cère



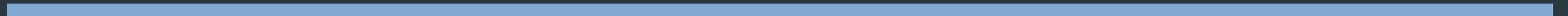
9h30-12h30

ACCÉLÉRATION DES ENR : LES DÉFIS À RELEVER PAR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES



- **ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES, CE QUE DIT LA LOI.**
- **QUEL RÔLE POUR LES ÉLUS LOCAUX DANS LA DÉFINITION DES "ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENR" ?**
- **COMMENT LES RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ S'ADAPTENT ET FACILITENT CETTE ACCÉLÉRATION ?**
- **QUESTIONS RÉPONSES**

4-DOSSIERS D'ACTUALITÉS



RÉACTUALISATION DU GUIDE DES BIENS DE SECTIONS

Rencontre prévue le 24 février en présence de Maître MAISONNEUVE, pour mise en commun des fiches réactualisées par les services concernés



==> RÉÉDITION DU GUIDE AU 2 EME TRIMESTRE 2023

==> FORMATION A DESTINATION DES ÉLUS 2ND SEMESTRE 2023

PRÉSENTATION DU GUIDE DES AMÉNAGEMENTS ROUTIERS EN COLLABORATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS



Circulation des engins agricoles

Concilier
l'esthétisme, la sécurité et le fonctionnel

Charte de bonnes pratiques

www.cantal.chambre-agriculture.fr



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CANTAL

TERRALTO
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

GABARITS ROUTIERS

Cette charte a été élaborée par la Chambre d'agriculture du Cantal en partenariat avec l'Association des Maires du Cantal et le Conseil départemental du Cantal



Document réalisé par Déborah Bertuit, stagiaire au Pôle juridique, environnement et territoire, mai à juillet 2022.

Votre interlocuteur

Vincent Nigou
Responsable du Pôle Juridique, territoire et environnement
Courriel : vincent.nigou@cantal.chambagri.fr
Tél. : 04 71 45 55 49 / Port : 06 71 76 68 01



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CANTAL

ECHANGE AVEC LA CCI - SALON DES MAIRES DU CANTAL

Ven
13
oct.
2023



5^{ème} ÉDITION DU

SALON

des Maires,
des Présidents de
Communautés et
des Décideurs Publics
de l'Allier

DOSSIER D'INSCRIPTION

AVERMES
Moulins Congrès Expo

Sous réserve des conditions
sanitaires en vigueur



Partenariat avec la CCI de l'Allier, et la CCI du Cantal pour créer un salon des maires en novembre 2023

==> portage financier via Academics

==> Validation de la CCI du Cantal, suite à une rencontre le 13/02 en présence de M. LADOUX

==> Partenariat à construire avec la CMA et la Chambre d'Agriculture

==> Lieux : Prisme ?

==> Date : Novembre 2023

ECHANGE AVEC LE SDIS DU CANTAL : PROPOSITION DE REFONTE DE LA RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI

COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DU MODE DE CALCUL POUR EN DÉFINIR LES LIMITES ACTUELLES.

- 1984 : l'article 16 du règlement du SDIS fixe la contribution des communes au budget du SDIS à partir de sa population INSEE totale associée à un classement en catégories selon la présence ou non d'un CS. Les taux applicables sont votés chaque année par délibération du conseil d'administration. Progressivement, une augmentation différenciée est mise en place pour compenser les charges élevées des communes sièges de CS.
- A partir de 2001 : Avec la départementalisation, les règles évoluent pour répondre aux enjeux budgétaires sans révolutionner la règle des catégories.
 - Depuis 2004, les contributions évoluent selon l'indice INSEE des prix à la consommation sans tenir compte de l'évolution des autres paramètres.

Depuis 2004, les critères établis n'ont pas été modifiés avec, pour conséquence, une répartition inéquitable puisque ne prenant pas en compte l'évolution de la population INSEE communale, qu'elle soit à la hausse ou à la baisse.

Entre 2004 et 2022, le montant global des contribution a augmenté d'environ 23 % et la population INSEE du département de - 4%. Le coût par habitant a donc progressé plus rapidement de plus de 27 % sur cette période

ECHANGE AVEC LE SDIS DU CANTAL : PROPOSITION DE REFONTE DE LA RÉPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET EPCI

OBJECTIFS

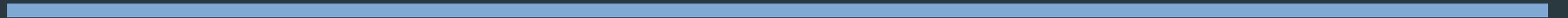
Etablir une règle plus juste en intégrant de nouveaux paramètres :

- La population DGF qui comptabilise la population INSEE et celle des résidences locatives et secondaires.
- L'existence de conventions employeurs actives entre le SDIS et la commune pour favoriser la disponibilité des SPV agents publics et le volontariat.
- L'activité opérationnelle sur le territoire communal.

Deux grands principes de la règle initiale ont du sens et méritent d'être maintenus :

- Proportionner le montant des contributions selon le niveau de service, c'est-à-dire le délai d'intervention : Un départ immédiat pour les communes sièges d'un centre avec garde au poste (Aurillac et St-Flour), pour les communes situées dans un rayon de 10 minutes autour d'un centre avec garde au poste, pour les communes sièges d'un CIS volontaires (où le départ donc $>$ ou $=$ à 10 minutes) et enfin les autres communes.
- Mesurer le coût par habitant et délimiter un montant minimum et maximum.

5- COMMISSIONS: DÉSIGNATIONS



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE

==> Liste des élus précédemment désignés par l'AMF 15

POSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉSIGNER

==> COLLEGE DES COMMUNES : UN TITULAIRE / UN SUPPLEANT

==> COLLEGE DES EPCI : 4 TITULAIRES / 4 SUPPLEANTS

b) Représentants des communes désignés par l'association départementale des maires du Cantal :

- Monsieur Pierre MATHONIER, Maire d'Aurillac ou son représentant,
- Madame Martine GIBERT, Adjointe au maire de Saint Flour ou son représentant,
- Monsieur Michel ROUSSY Maire d'Arpajon-sur-Cère ou son représentant,
- Monsieur Jacques MEZARD, Sénateur, Président de la communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac ou son représentant,
- Monsieur Pierre JARLIER, Maire de Saint Flour, Président de l'association des Maires du Cantal ou son représentant,

==> Liste des élus désignés par le CD 15 en 2023

Titulaires

Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental

Madame Sylvie LACHAIZE, 2^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de la Solidarité Sociale

Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental

Madame Marie-Hélène CHASTRE, 6^{ème} Vice-Présidente du Conseil départemental en charge de l'enfance et de la famille

Suppléants

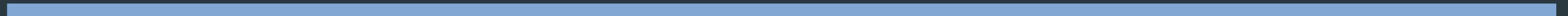
Madame Véronique BEAUDREY, Conseillère départementale

Madame Marina BESSE, Conseillère départementale

Madame Mireille LEYMONIE, Conseillère départementale

Monsieur Didier ACHALME, 1^{er} Vice-Président du Conseil départemental

6 - PLANNING DE FORMATION



23 FEVRIER 2023

**FORMATION LUTTE CONTRE
L'HABITAT INDIGNE ET QUALITE
DE L'AIR INTERIEUR**

**En partenariat l'ARS
et la DDT du cantal**

09 MARS 2023

**LES ESSENTIELS DE
LA COMMANDE
PUBLIQUE**

**En partenariat avec le
CAUE du Cantal et CIT**

A DEFINIR

**PARCOURS DE
FORMATION SUR LA
THÉMATIQUE DE L'EAU**

**En partenariat la
MAGE et le CNFPT**

**TRANSFERT DE
LA COMPETENCE
EAU**

**GESTION DE CRISE EN
CAS DE NON-
CONFORMITÉ
OU DE PÉNURIE D'EAU**

**ANALYSE DU
BUDGET EAU ET
ASSAINISSEMENT**

A DEFINIR

**POUVOIR DE POLICE ET
GESTION PACIFIQUE DES
INCIVILITES**

**En partenariat avec
la gendarmerie du
Cantal**

A DEFINIR

**LES REGLES DE SECURITE D'UN
ETABLISSEMENT RECEVANT DU
PUBLIC**

**En partenariat avec
le SDIS du Cantal**

A DEFINIR

**GUIDE PRATIQUE DES
BIENS DE SECTIONS**

**En partenariat avec
le cabinet
Maisonneuve**

7-CONVENTION DE
PARTENARIAT SUR LE
PROGRAMME DE COLLECTE ET
DE RECYCLAGE DES MOBILES
USAGÉS D'ORANGE FRANCE

CONTEXTE

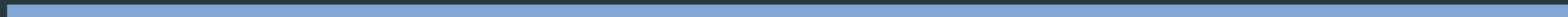
- Le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques est essentiel dans la mise en place d'une véritable consommation responsable. Si l'enjeu est majeur, le recyclage reste cependant faible au regard du volume de nouveaux produits mis sur le marché chaque année.
- Orange souhaite ainsi développer le réseau des points de collecte de téléphones mobiles à disposition des Français par des partenariats avec les collectivités locales pour augmenter et simplifier le geste de la collecte autour d'une démarche solidaire.
- **Orange apporte à l'AMF du Cantal une solution globale et opérationnelle de collecte et de recyclage des mobiles usagés, qui s'appuie sur l'économie sociale et solidaire.**



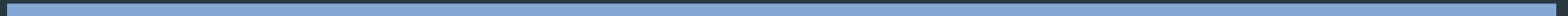
MODALITÉS

- Orange fournit à la collectivité locale la solution logistique qui consiste en :
 - - la mise à disposition de collecteurs personnalisés pour réceptionner les mobiles usagés,
 - - la gestion de la demande d'enlèvement du carton plein générée par la collectivité (de la réception de la demande à la collecte effective du carton) et de la livraison d'un carton vide en réassort, via le site internet <http://collecte-mobile.orange.fr>
 - - le traitement des mobiles par son partenaire unique, les Ateliers du Bocage, une entreprise d'insertion membre du mouvement Emmaüs qui favorise le réemploi des appareils
- La collectivité locale s'assure quant à elle :
 - - de la demande initiale de collecteurs de mobiles usagés,
 - - de la mise à disposition auprès du public et de la sécurisation du collecteur,
 - - de demander l'enlèvement du collecteur plein et la livraison d'un collecteur en réassort aux Ateliers du Bocage via le site internet dédié,
 - - du développement d'un dispositif de communication autour de ce partenariat destiné à faire de cette collecte un succès.
- Il est entendu la collectivité locale remettra la totalité des mobiles collectés dans le cadre de cette filière proposée et mise en place par Orange.
- **Il est entendu que l'intégralité des bénéfices de la collecte citoyenne des mobiles usagés est reversée à Emmaüs International qui crée des ateliers de collecte de déchets de mobiles en Afrique.**

8 - QUESTIONS DIVERSES



PROCHAIN CONSEIL
ADMINISTRATION AVRIL 2023?



MERCI DE VOTRE ATTENTION
